

Séance ordinaire du 23 février 2026
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

Délibération n°2026-003

Objet : Acquisition d'un local commercial

Date de la convocation et de l'affichage : mardi 17 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de conseillers présents : 09
Nombre de votants : 09

L'an deux mille vingt-six, le 23 février, le conseil municipal de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc	X			
PARIS Nicole	X			
BOTTOLI David	X			
BONVARLET Pierre-Alexandre			X	
DESLOGES Laurence			X	
LYARD Céline			X	
MAILLET Jacques	X			
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison	X			
PIEDVACHE Gaëtan	X			
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : M. Jacques MAILLET

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs :

Rappel de la délibération 2025-020 en date du 24 mai 2025 approuvant l'acquisition du local commercial de Mme DELLOUX situé 60 rue place Jules Masse d'une superficie de 99 m² au prix de 656 €/m².

Suite à permis de construire délivré le 17 juin 2004, le local concerné a fait l'objet d'un changement de destination partiel.

Il est donc nécessaire de modifier la délibération dans ce sens où le local est pour partie un local commercial et pour partie un logement.

Par ailleurs, le vendeur demande si la commune prend en charge l'appel de fond reçu début janvier 2026, relatif aux travaux qui seront effectués en 2026 et dont le solde sera appelé au 1^{er} avril 2026. Le montant total de l'appel de fond est de 793.18 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ **CONFIRME** l'acquisition du local décrit ci-dessus pour la somme de 64 944 €,
- ✓ **DECIDE** de la prise en charge de l'appel de fonds relatif aux travaux uniquement pour le solde d'avril 2026,
- ✓ **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 23 février 2026.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 02 mars 2026.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 26 février 2026

Le Maire
Brigitte TOUGNE-PICAZO



Le Secrétaire de séance
Jacques MAILLET

